

218C2024
FR0000075517-DIV26

20 décembre 2018

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SOFT COMPUTING

(Euronext Paris)

La société Publicis Groupe et la société SOFT COMPUTING ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer¹ sur les titres de la seconde.

Par conséquent, ces publications marquent le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SOFT COMPUTING sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés par les sociétés Publicis Groupe et SOFT COMPUTING le 20 décembre 2018.